

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François, tenue le 5 avril 2016 à 20h00, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Zotique, au 1250, rue Principale, Saint-Zotique.

Étaient présents : messieurs François Deschamps, Franco Caputo et Martin Chartrand, tous délégués municipaux.

Étaient également présents : monsieur Jean-François Messier, trésorier, Claude Madore, secrétaire et Michel Pitre, directeur.

**Ouverture de l'assemblée**

Monsieur François Deschamps, président, a ouvert l'assemblée à 20h20 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

**16-04-907 Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par : Martin Chartrand,  
Appuyé par : Franco Caputo,  
Et résolu à l'unanimité,**

D'adopter l'ordre du jour proposé à l'avis de convocation daté du 31 mars 2016, en y ajoutant l'item suivant au point «varia»:

- Facturation véhicule d'élévation.

....ADOPTÉE....

**16-04-908 Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2016**

Les membres du conseil d'administration déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2016.

**Il est proposé par : Franco Caputo,  
Et résolu à l'unanimité,**

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> mars 2016, tel que rédigé par le secrétaire.

....ADOPTÉE....

**16-04-909 Approbation des comptes à payer**

**Il est proposé par : Franco Caputo,  
Appuyé par : Martin Chartrand,  
Et résolu à l'unanimité,**

De payer les comptes du mois au montant total de	74 981.82 \$
Comptes payés par chèques durant le mois de mars	2 277.90 \$
Comptes payés par prélèvements automatiques du mois de mars	15 908.81 \$
Comptes à payer au 5 avril 2016	15 086.80 \$
Salaires du 14 février au 26 mars 2016	41 708.31 \$

....ADOPTÉE....

**Compte-rendu des activités et des interventions par le directeur**

Monsieur Michel Pitre, directeur a déposé le rapport mensuel des 29 interventions, dont 8 entraides, pour la période du 14 février au 26 mars 2016.

**16-04-910 Dépôt des états financiers 2015**

Le trésorier dépose le rapport financier de la Régie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Mme Chantal Moniqui, de la firme Goudreau Poirier inc. a présenté et a commenté le rapport financier audité par ses comptables.

**OPINION :**

« À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

La Régie termine son exercice financier 2015 avec :

➤ Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales	36 330 \$
➤ Un excédent de fonctionnement accumulé non affecté de	57 215 \$
➤ Des revenus de	738 159 \$
➤ Des dépenses de	765 231 \$
➤ Une dette de	458 269 \$

**Il est proposé par : Martin Chartrand,  
Appuyé par : Franco Caputo,  
Et résolu à l'unanimité,**

D'accepter le rapport financier 2015 déposé sans aucune modification.

.... **ADOPTÉE** ....

**16-04-911 Appropriation du surplus non affecté – Habits de combat**

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> décembre 2015, la Régie a procédé à l'acquisition de six habits de combat;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense avait été prévue au budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition au montant net de 13 543.39 \$ a été reçue en 2016, donc non inclus dans les dépenses de 2015;

**En conséquence, Il est proposé par : Martin Chartrand,  
Appuyé par : Franco Caputo,  
Et résolu à l'unanimité,**

Que le montant de 13 543.39 \$ soit approprié des excédents de fonctionnement non affectés et transféré aux revenus de l'exercice 2016.

.... **ADOPTÉE** ....

**Correspondance**

Aucune correspondance déposée lors de la rencontre

**Varia**

**16-04-912 Facturation véhicule d'élévation**

CONSIDÉRANT QUE les directeurs des services incendie de Soulanges ont discuté de la problématique de fourniture de véhicules d'élévation de certaines municipalités de Soulanges envers l'ensemble des municipalités de Soulanges;

CONDIDÉRANT QUE l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit déjà des tarifs pour la fourniture des véhicules d'élévation et ce depuis l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Coteau-du-Lac, la Municipalité des Cèdres et la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François disposent de véhicule d'élévation;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'acquisition, d'entretien, d'opération, de formation spécialisée engendrent des coûts élevés pour les municipalités propriétaires de ces véhicules;

**En conséquence, Il est proposé par : Franco Caputo,  
Appuyé par : Martin Chartrand,  
Et résolu à l'unanimité,**

D'informer les municipalités de Soulanges que la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François facturera à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016, le établi à l'article 5.1 de l'entente de Vaudreuil-Soulanges pour la fourniture du véhicule d'élévation lors des réponses aux demandes d'entraide des municipalités.

Les Municipalités disposant de véhicule d'élévation seront exemptées de cette charge considérant qu'elles fournissent ce genre de véhicule lors des entraides intermunicipales en autant qu'elles appliquent la réciprocité d'exemptions de charges aux municipalités membres de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François. .

.... **ADOPTÉE** ....

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

**Période de questions**

Aucune intervention.

**16-04-913 Levée de l'assemblée ordinaire du 5 avril 2016**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**Il est proposé par : Franco Caputo,  
Appuyé par : Martin Chartrand,  
Et résolu à l'unanimité,**

Que l'assemblée ordinaire du 5 avril 2016 soit levée à 20h30.

**....ADOPTÉE....**

\_\_\_\_\_  
**François Dechamps  
Président**

\_\_\_\_\_  
**Claude Madore  
Secrétaire**